



Du 10 au 17 septembre 2011

## Tour de Bretagne à la Voile avec Ouest-France

### Avis de Course

**Organisation :**

Ligue Bretagne de Voile

1 rue de Kerbriant - 29200 Brest

Tel : 02 98 02 83 46 - Fax : 02 98 02 83 40 - [info@voile-bretagne.com](mailto:info@voile-bretagne.com)

<http://www.voile-bretagne.com/> et <http://www.tourdebretagnealavoile.com/>

**1. Règles :**

**La régate sera régie par :**

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- les règlements fédéraux,
- la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- Le Tour de Bretagne à la Voile est une épreuve courue selon de la catégorie 3 des RSO.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

**2. Publicité :**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. Admissibilité et inscription :

- L'épreuve est ouverte aux Figaro Bénéteau 2 répondant au règlement de monotype de la Classe Figaro Bénéteau en vigueur et aux équipages en règle avec l'association de Classe.
- Le Tour de Bretagne à la Voile se court en équipage de deux personnes.
- Sur chaque bateau un port USB de l'informatique embarquée, (ou à défaut une prise « allume cigare » 12 volts), devra être disponible pour l'alimentation en énergie de la balise de positionnement fournie par l'organisateur.
- Pour effectuer leurs confirmations d'inscriptions et de contrôle d'équipement, les bateaux et un représentant de l'équipage engagé devront se tenir à la disposition des organisateurs dès le mercredi 7 septembre à 9 heures à Perros-Guirec. Aucune inscription ne pourra se faire après cette date.
- La fin des contrôles d'équipement est fixé au vendredi 9 à 18 H
- Les concurrents français devront présenter lors de la confirmation des inscriptions leurs licences FF Voile, avec visa médical.
- Les concurrents étrangers devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale affiliée à l'ISAF et présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition
- Le certificat de conformité 2011.
- Le formulaire d'inscription ci-joint doit être réexpédié à l'adresse suivante :  
Ligue Bretagne de Voile 1 rue de Kerbriant - 29200 Brest  
Il devra être accompagné de l'ensemble des pièces demandées au bas de ce formulaire d'inscription

### 4. Droits à payer :

Prix d'inscription :

Inscription avant le 1<sup>er</sup> juillet : 700€ par bateau.

Inscription après le 1<sup>er</sup> juillet : 900€ par bateau

Désistement :

Avant le 1<sup>er</sup> juillet remboursement des frais d'inscription – 20%

Après le 1<sup>er</sup> juillet aucun remboursement des frais d'inscription

### 5. Programme :

- Samedi 10 septembre 12 H : Briefing des concurrents à Perros Guirec
- Samedi 10 18 H / Dimanche 11 septembre : Perros Guirec → Brest. Course de nuit
- Lundi 12 septembre 9 H : Brest → Douarnenez
- Mardi 13 septembre 12 H : Douarnenez : parcours « banane »
- Mercredi 14 septembre 7 H 30 : Douarnenez → Lorient
- Jeudi 15 septembre 12 H : Lorient : parcours « banane ou côtier »
- Vendredi 16 septembre 9 H : Lorient → Piriac sur Mer
- Vendredi 16 septembre 20 H : Proclamation des résultats

### 6. Instructions de course

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Perros Guirec seront officielles.

### 7. Parcours :

Les parcours seront décrits dans les instructions de course.

**8. Place de port :**

- Le stationnement des bateaux à Perros Guirec sera gratuit à partir du dimanche 4 septembre.
- Pendant la course, le stationnement des bateaux sera gratuit dans les ports d'accueil.
- Le stationnement des bateaux Piriac sur Mer sera gratuit jusqu'au dimanche 18 septembre inclus
- Les bateaux arrivant par transport routier à Perros Guirec devront le signaler avant au comité d'organisation.
- La présence du skipper ou d'un représentant est obligatoire pendant les manutentions.

**9. Classement :**

En modification de l'annexe A8.2, le départage des ex aequo se fera sur la course de nuit entre Perros Guirec et Brest.

**10. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

**11. Droit à l'image et à l'apparence**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

**12. Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

**13. Prix**

30 500 Euros répartis selon le barème défini par le règlement du circuit solitaire édité par la classe Figaro Bénéteau.

**14. Documents pour le service de presse**

Les concurrents devront, pour le skipper et le co-skipper, fournir par email ([laurence.caraes@kaori.fr](mailto:laurence.caraes@kaori.fr)) et dans les mêmes délais que ceux fixés pour l'inscription l'ensemble des pièces suivantes :

- CV nautique des 5 dernières années
- Nom de course du bateau dans le Tour de Bretagne
- Adresse du site web du skipper ou du sponsor
- Date de naissance
- Lieu de résidence
- Région de référence
- Profession
- Nombre de participations au Tour de Bretagne à la voile
- E-mail
- Attachée de presse : Nom, tél et e-mail
- Une photo portrait

**15. Présence aux manifestations officielles**

La présence des skippers et co-skippers est obligatoire :

- Au briefing des concurrents du samedi 10 septembre
- Aux proclamations des résultats de chaque course
- A la remise des prix finale

L'absence à ces manifestations pourra entraîner une pénalité financière de 150 €.

**FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012****Applying to foreign competitors****RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

## Tour de Bretagne à la Voile

### BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner à la Ligue Bretagne de Voile)

**Skipper** : Nom, prénom : .....

Adresse, cp, ville : .....

.....

Tel : ..... Mobile : ..... Fax : .....

E-Mail : .....

N° de licence FFVoile 2011 : L L L L L L L L L

**Co skipper** : Nom, prénom : .....

Adresse, cp, ville : .....

.....

Tel : ..... Mobile : ..... Fax : .....

E-Mail : .....

N° de licence FFVoile 2011 : L L L L L L L L L

Nom du Bateau (acte de Francisation) : .....

Nom du Bateau pour la course : .....

N° de Voile : .....

N° MMSI : .....

Couleur de Coque : .....

Contact préparateur (Nom, prénom, mail, tel.) : .....

.....

J'accepte d'être soumis au règlement du Tour de Bretagne à la Voile.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature :

**Pour que votre inscription soit prise en compte vous devez joindre à ce bulletin :**

- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité.
- Le chèque d'inscription libellé à l'ordre de Ligue de Bretagne de Voile.
- Les renseignements demandés ci-dessous par le service de presse

**Documents pour le service de presse**

A joindre au même moment que l'envoi du bulletin d'inscription  
L'envoi de ces documents pourra se faire par email à : [laurence.caraes@kaori.fr](mailto:laurence.caraes@kaori.fr)

- Nom de course du bateau dans le Tour de Bretagne à la voile :
- Attaché de presse : Nom, prénom tél et e-mail :
- Adresse du site web du sponsor :

**SKIPPER :**

- Nom, Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de résidence :
- Région de référence :
- Profession :
- Téléphone :
- E-mail :
- Adresse du site web du skipper :
- Nombre de participations au Tour de Bretagne à la voile :
  
- Une photo portrait
  
- CV nautique des 5 dernières années

**CO SKIPPER**

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Lieu de résidence
- Région de référence
- Profession
- Téléphone
- E-mail
- Adresse du site web du skipper
- Nombre de participations au Tour de Bretagne à la voile
  
- Une photo portrait
  
- CV nautique des 5 dernières années